

Commission sports

Atelier 1 « les portes s'ouvrent sur nos challenges »

Pour illustrer l'atelier, deux manifestations sont présentées :

- la région Auvergne : elle organise le trophée « Défi Neige » qui se déroulera les 24 – 25 et 26 mars 2006 dans le Cantal ;
- l'ASCEE 67 innove avec un nouveau challenge : le touch rugby qui aura lieu les 16 – 17 et 18 avril 2006 à Strasbourg

Avant de lancer le débat, un rappel de la réglementation actuelle sur les personnes autorisées à participer à un challenge national.

La question de fond est : faut-il changer la règle ?

La rubrique des personnes appelées « assimilées » nécessite une explication, car il s'avère que les participants n'aient pas la même définition. Après avoir bien défini cette notion, le débat s'est engagé sur deux catégories :

- les assimilés / extérieurs
- les enfants d'agents

Les assimilés / extérieurs

Pour ceux-ci, la tendance du groupe est qu'il faut faire en sorte que ces personnes qui font vivre une section puisse participer à nos rencontres nationales. Il ne faut pas les exclure.

Mais dans quelle limite les autoriser ?

- conserver le même critère qu'à ce jour, à savoir un tiers des équipes constituées ;
- élargir les extérieurs en admettant un tiers des personnes inscrites ;
- ne pas mettre de limites en nombre
- ouvrir aux extérieurs qui sont des licenciés « fidèles » dans les sections : les naturaliser

Les enfants d'agents

Deux orientations se dégagent :

- relever le plafond de la limite d'âge
- supprimer totalement la limite d'âge

Les conclusions de cet atelier sont OUI, il faut s'ouvrir mais pas n'importe comment.

Une réflexion pour ces deux catégories devra être engagée par la commission permanente des sports et analyser les conséquences de l'ouverture à plus d'extérieurs et à une révision de la limite d'âge des enfants d'agents.

Cette évolution ne peut se faire qu'avec une refonte des statuts tant au niveau de la FNASCEE que des ASCEE.

Parallèlement à ces deux catégories de personnes, d'autres pistes sont à explorées :

- la participation d'équipes FFSE
- passer des conventions avec d'autres administrations (exemple : la justice)
- l'adhésion à l'USSIM